

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 07 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 février à 18 heures, le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de PLELAN-LE-GRAND, sous la présidence de M. David MOIZAN, Président.

Date de convocation : 30/01/2024

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votant : 10

**Présents** : Pascal COSTARD (suppléant), Dominique DAHYOT, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Didier GUERIN, Kristelle JUILLET, François LE MERLUS, Gilles LE METAYER (suppléant), David MOIZAN, Pierre PERSEHAIE.

**Absents excusés** : André DELAROCHE, Olivier HERVAULT, Didier LE CHENECHAL, Alain LEFEUVRE, Steven PERRICHOT, Ange PRIOUL.

**Absents** : Pascal GUERRO, Jean-François PLAIN, Christophe VERON.

**Pouvoir** : Alain LEFEUVRE donne pouvoir à Didier GUERIN.

**Etait également présente** : Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP.



Début de la séance 18h10.

Le Comité constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 30 janvier 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Ordre du jour**

- Proposition d'approbation du compte-rendu du comité syndical du 29 novembre 2023,
- Débat d'orientation budgétaire 2024,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Didier GUERIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président a dénombré 9 délégués titulaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT**

Le compte-rendu du Comité syndical du 29 novembre 2023 n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.



Murielle DOUTÉ-BOUTON, Vice-Présidente en charge des Finances, présente dans un premier temps l'analyse rétrospective de la « santé » financière du syndicat. Cette analyse mettant en avant une baisse des recettes de fonctionnement, le Président précise que les membres du bureau ont

proposé de délibérer sur une augmentation du prix de l'eau au moment du vote du budget, afin de permettre le maintien de l'objectif de 1,6% de taux de renouvellement du réseau.  
Les membres présents valident cette proposition.

Le volet prospectif est ensuite présenté et le devenir du syndicat abordé.

Brocéliande Communauté souhaitant rejoindre la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR), des échanges ayant eu lieu entre présidents d'EPCI et le président du syndicat fin 2023, la dissolution du SM Eau de la Forêt de Paimpont sera à l'étude courant 2024 : les EPCI adhérentes devront engager une réflexion en interne afin de déterminer le rattachement de leurs usagers à un autre syndicat ou à une gestion en régie de la compétence.

En marge de ces réflexions, la situation de la commune de Paimpont est abordée puisque 44 abonnés de cette commune sont actuellement desservis par Eau du Morbihan. Proposition est faite d'étudier l'évolution de leur desserte à terme par la CEBR. Didier GUERIN, délégué élu de la commune de Paimpont, est plutôt favorable à cette proposition qui permettrait à la commune de Paimpont de n'être desservie que par un syndicat d'eau potable et à ses habitants de bénéficier d'un prix de l'eau unique. Cela nécessitera la pose de compteurs de vente d'eau en limite de commune permettant à terme à CEBR l'achat d'eau à Eau du Morbihan.

## **2024-01**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

---

Considérant les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des Collectivités territoriales, qui indiquent que les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires du budget.

Le rapport présenté en annexe permet d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir et des engagements pluriannuels envisagés.

Chaque membre du comité syndical a reçu le rapport d'orientation budgétaire préalablement à la séance du comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical d'examiner les différentes suggestions d'amélioration du service d'alimentation en eau potable du SM Eau de la Forêt de Paimpont. Les opérations sélectionnées feront l'objet de prévisions au budget primitif 2024.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2024 annexé.**

## **N° 2024-02**

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

---

Il est proposé au Comité Syndical de renouveler la ligne de trésorerie qui a été ouverte en avril 2021 auprès de la Banque Postale pour un montant 239.000,00 € afin de pouvoir répondre à un besoin de trésorerie ponctuel au cours de l'année et d'autoriser le Président à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie.

L'échéance du renouvellement effectué en 2023 est le 04 avril 2024. Le montant demandé sera de 300.000 €.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le renouvellement de la ligne trésorerie,
- autorise le Président à lancer une consultation auprès de plusieurs établissements,
- autorise le Président à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie.



Fin de la séance à 19h50.

**Fait et délibéré à Plélan-le-Grand, le 07 février 2024. Délibérations n° 2024-01 à n° 2024-02.**

Le Président, David MOIZAN.



Les Délégués,

Pascal COSTARD,

Kristelle JUILLET,

Dominique DAHYOT,

François LE MERLUS,

Murielle DOUTÉ-BOUTON,

Gilles LE METAYER,

Didier GUERIN,

Pierre PERSEHAIE.